AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0186
FR0000184798-FS0074

11 février 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ORPEA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 février 2015, la société Canada Pension Plan Investment Board[1] (CPPIB) (1 Queen Street East, Suite 2500, Toronto, Ontario M5C2W5, Canada) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 février 2015, le seuil de 15% du capital de la société ORPEA et détenir 8 792 854 actions ORPEA représentant autant de droits de vote, soit 14,63% du capital et 12,89% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du capital de la société ORPEA[3].

[1] CPPIB est une *Crown Corporation* enregistrée au Canada en vertu du *Canada Pension Plan Investment Board Act* de 1997.
[2] Sur la base d'un capital composé de 60 113 284 actions représentant 68 223 698 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué diffusé par la société le 4 février 2015.